

Communiqué de presse

Le 23 juillet 2021,

France Relance : l'Etat soutient la reconstruction de l'usine de clarifloculation d'Achères

Marc Guillaume, préfet de la région **d'Île-de-France**, préfet de Paris et Jean-Jacques Brot, préfet des Yvelines et Amaury de Saint-Quentin, préfet du **Val-d'Oise** se sont rendus à Maison Laffitte (78) sur le site de la station **d'épuration d'Achères du SIAAP, Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne. Cette visite s'inscrit dans le cadre des travaux de reconstruction et d'amélioration de l'unité de clarifloculation financés par l'Etat dans le cadre de France Relance.** Ils étaient accompagnés de Jacques Olivier, directeur général du SIAAP et de Sandrine Rocard **directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie. L'agence de l'eau Seine-Normandie va apporter 20,4 M€ pour la reconstruction de l'usine grâce au plan France Relance.**

Une usine détruite par un incendie en 2019

Le 3 juillet 2019, un incendie s'est déclaré dans la salle de stockage de chlorure ferrique du bâtiment de clarifloculation de l'usine Seine Aval. Le fonctionnement de l'usine est fortement perturbé pendant 3 jours suite à l'arrêt de presque toutes les étapes secondaire et tertiaire de la file eau : la clarifloculation, étape importante du traitement (abattement des matières en suspension, phosphore et **un peu l'azote**) ainsi que la file de traitement biologique.

L'arrêt partiel du traitement d'épuration de Seine aval a induit un rejet permanent de matières organiques, azotées et phosphorées qui a entraîné une désoxygénation forte de la Seine jusqu'à 30 km à l'aval de la station, entraînant une

La station d'épuration « Seine Aval » est l'usine la plus importante du SIAAP, et traite environ 60% des eaux usées de l'agglomération parisienne (9 M d'habitants). C'est un maillon clé pour l'atteinte du bon état des eaux de la Seine, requis au titre de la directive cadre sur l'eau.

mortalité piscicole estimée à 7,5 tonnes (poissons, algues et déchets) sur ce bief de la Seine. Le SIAAP a assuré le ramassage des poissons morts dans l'attente du rétablissement total de la situation afin de limiter les nuisances olfactives et visuelles.

Les mesures prises

L'État a été particulièrement attentif à ce que les conséquences de l'incendie soient évaluées rapidement et que toutes les solutions possibles soient mobilisées, pour retrouver un niveau de traitement satisfaisant le plus rapidement possible, à même

de préserver la qualité de la Seine à l'aval de la station d'épuration. La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), devenue la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) depuis le 1er avril 2021, a alors pris des arrêtés pour sécuriser les installations et évaluer les impacts sur le court, moyen et long terme de l'incendie. Une enquête a été ouverte le 9 juillet 2019 et un comité technique de suivi des effets à moyen et long termes des rejets de phosphore en Seine suite à la perte de l'unité de clarifloculation a été mis en place.

Projet et coût de la reconstruction

Un programme de reconstruction de l'unité sur 3 ans a été mis en place par le SIAAP. Il permet **la restauration de l'intégralité des capacités de traitement de l'usine, mais** également de renforcer, grâce à plusieurs évolutions, la fiabilité et la sécurité **industrielle de l'usine.**

Parmi ces évolutions figure notamment la reconstruction du bâtiment externe et indépendant pour le stockage du chlorure ferrique de toute l'usine qui était stocké à l'intérieur du bâtiment général de clarifloculation.

Le coût global de cette reconstruction s'élève à 156 M€ dont 14 M€ d'opérations de nettoyage et préparation du site après l'incendie et 6 M€ d'études et missions d'accompagnement.

France Relance permet **à l'agence de l'eau** Seine-Normandie (AESN) de contribuer au financement **de la reconstruction de l'usine**

Les travaux de reconstruction et d'amélioration de la clarifloculation, indispensables pour le milieu, doivent être réalisés dans les meilleurs délais. Cela est rendu possible par la mobilisation conjointe des crédits du plan France Relance et ceux de l'AESN. L'assiette de travaux à financer répond en effet à la fois aux critères d'éligibilité du plan et à ceux du programme d'aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

20,4 M€ de financements ont été attribués **par l'AESN** dans ce cadre grâce au plan France Relance.

À propos du SIAAP

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel. Le SIAAP, avec ses 1700 agents, dépollue 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 400 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.

À propos de l'agence de l'eau Seine-Normandie

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'écologie et le ministère en charge des Finances. L'agence de l'eau finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques, sur son territoire de compétence : le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme de subventions et/ou d'avances aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est mobilisée pour la mise en œuvre du plan France Relance faisant suite à la crise sanitaire COVID, en complément des mesures qu'elle a prises en juin 2020 pour

accompagner la reprise de l'économie. La sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et la gestion des eaux de pluie à la source font partie des mesures prioritaires de ce plan avec une enveloppe supplémentaire de 65 M€ pour l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Contacts presse :

Agence de l'eau Seine-Normandie

Siège : Sylvie BRISSOT 07 62 10 41 61 - brissot.sylvie@aesn.fr

Ile-de-France: Isabelle DUMONT 06 80 31 62 56 - dumont.isabelle@aesn.fr

SIAAP

Patricia GBEULY 06 66 45 93 38 - patricia.gbeuly@siaap.fr

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 - pref-presse@paris.gouv.fr



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

